

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.818.617, un actif net de D : 2.808.110 et un bénéfice de la période de D : 26.367.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	2 157 301	2 850 034	2 428 145
Actions et droits rattachés		48	28	33
Obligations et valeurs assimilées		2 157 253	2 842 769	2 427 892
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	7 238	220
Placements monétaires et disponibilités		661 314	702 752	617 014
Placements monétaires	5	661 314	702 752	617 014
Créances d'exploitation	6	3	23 654	26 177
TOTAL ACTIF		2 818 617	3 576 440	3 071 337
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	6 080	7 594	7 134
Autres créditeurs divers	8	4 428	6 445	8 746
TOTAL PASSIF		10 507	14 039	15 880
ACTIF NET				
Capital	9	2 764 256	3 512 884	2 969 893
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		43 854	49 517	85 564
ACTIF NET		2 808 110	3 562 401	3 055 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 818 617	3 576 440	3 071 337

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	26 995	54 504	34 371	69 950	136 268
Revenus des actions		-	-	-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 995	54 501	34 239	69 686	135 860
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3	132	264	406
Revenus des placements monétaires	11	4 064	8 380	2 960	5 981	13 506
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 059	62 885	37 332	75 932	149 774
Charges de gestion des placements	12	(7 152)	(14 640)	(8 934)	(18 159)	(35 635)
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 907	48 244	28 397	57 773	114 139
Autres charges	13	(869)	(1 756)	(1 048)	(2 156)	(4 209)
Contribution conjoncturelle		-	-	(2 162)	(4 300)	(8 672)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 038	46 488	25 187	51 316	101 258
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 191)	(2 635)	(1 243)	(1 799)	(15 694)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		20 847	43 854	23 944	49 517	85 564
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 191	2 635	1 243	1 799	15 694
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 181)	1 395	471	3 424	5 137
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 509	5 395	4 286	5 170	9 349
RESULTAT DE LA PERIODE		26 367	53 279	29 944	59 910	115 745

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2018</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2018</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Année 2017</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	26 367	53 279	29 944	59 910	115 745
Résultat d'exploitation	23 038	46 488	25 187	51 316	101 258
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 181)	1 395	471	3 424	5 137
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 509	5 395	4 286	5 170	9 349
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(210 491)	(300 626)	(143 281)	(245 146)	(807 925)
Souscriptions					
- Capital	46 945	75 090	74 724	203 854	539 531
- Régularisation des sommes non distribuables	844	862	888	946	12 544
- Régularisation des sommes distribuables	9 171	10 105	9 021	13 481	20 836
Rachats					
- Capital	(249 099)	(364 358)	(212 245)	(439 530)	(1 305 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 502)	(9 586)	(8 485)	(8 617)	(38 804)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 850)	(12 740)	(7 183)	(15 280)	(36 531)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(184 125)	(247 347)	(113 337)	(185 236)	(692 180)
ACTIF NET					
En début de période	2 992 234	3 055 457	3 675 737	3 747 637	3 747 637
En fin de période	2 808 110	2 808 110	3 562 401	3 562 401	3 055 457
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	52 749	54 343	66 998	68 858	68 858
En fin de période	49 050	49 050	64 392	64 392	54 343
VALEUR LIQUIDATIVE	57,250	57,250	55,324	55,324	56,225
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	1,82%	0,84%	1,65%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018, à D : 2.157.301 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	48	0,00%
TPR	9	27	48	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 092 194	2 157 253	76,82%
Obligations des sociétés		711 998	726 857	25,88%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	51 966	1,85%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	80 000	81 942	2,92%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	150 000	150 219	5,35%
BTE 2010 B	600	39 000	40 435	1,44%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	80 000	80 215	2,86%
TL 2012/1 B TF	800	16 000	16 072	0,57%
TL 2012-2 B	500	20 000	20 469	0,73%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	60 000	62 584	2,23%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	40 000	41 311	1,47%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 098	0,86%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	40 000	41 113	1,46%
UIB 2011/1 TR B	500	35 000	36 452	1,30%
UIB 2011/2	1 500	20 898	21 524	0,77%
UIB 2012/1 A	2 000	57 100	58 457	2,08%
Obligations de l'Etat		190 045	190 451	6,78%
Emprunt national 2014-A	54 726	132 960	133 273	4,75%
Emprunt national 2014-B	965	57 085	57 179	2,04%
Bons du Trésor Assimilables		1 190 151	1 239 945	44,16%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	99 749	3,55%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	65 873	2,35%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	141 644	5,04%
BTA 12/10/2018 5,50%	356	352 638	366 814	13,06%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	100 333	3,57%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	300 412	10,70%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	94 702	3,37%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	54 203	1,93%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 214	0,58%
Total		2 092 220	2 157 301	76,82%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,54%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 661.314, contre D : 702.752 au 30.06.2017, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
BTCT	211 000	200 577	204 408	7,28%
BTCT 52 SEMAINES 18/12/2018-5,81%	211 000	200 577	204 408	7,28%
Dépôt à vue		455 160	456 906	16,27%
AMEN BANK PASTEUR		455 160	456 906	16,27%
Total général		655 737	661 314	23,55%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,46%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 3 contre D : 23.654 à la même date de l'exercice 2017

et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Ventes titres à encaisser	-	23 653	26 174
Autres	3	1	3
Total	<u>3</u>	<u>23 654</u>	<u>26 177</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2018 à D : 6.080, contre D : 7.594 au 30.06.2017 et englobe le montant à payer à

Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018 et se

détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT	6 010	7 572	7 113
TVA	1 142	1 363	1 280
Total TTC	<u>7 152</u>	<u>8 934</u>	<u>8 393</u>
Retenue à la source	1 073	1 340	1 259
Net à payer	<u>6 080</u>	<u>7 594</u>	<u>7 134</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2018 à D : 4.428, contre D : 6.445 au 30.06.2017, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	231	294	263
Retenues à la source à payer	1 073	1 340	1 259
TCL	33	68	29
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	3 091	443	7 195
Contribution conjoncturelle	-	4 300	-
Total	<u>4 428</u>	<u>6 445</u>	<u>8 746</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

Souscriptions réalisées

Montant	75 090
Nombre de titres émis	1 374
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(364 358)
Nombre de titres rachetés	(6 667)
Nombre d'actionnaires sortants	(77)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 395
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 395
Régularisation des sommes non distribuables	(386)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	85 564
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(8 338)

Capital au 30-06-2018

Montant	2 764 256
Nombre de titres	49 050
Nombre d'actionnaires	574

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2018.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 26.995, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2018, contre D : 34.371 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	-	-	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	12 699	25 690	15 584	32 589	60 914
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts (BTA , BTZC)	14 295	28 811	18 655	37 097	74 946
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- Intérêts	-	3	132	264	406
TOTAL	26 995	54 504	34 371	69 950	136 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2018 à D : 4.064 contre D : 2.960 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2018 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	1 749	3 968	2 960	5 981	11 172
Intérêts des BTCT	2 315	4 412	-	-	2 334
TOTAL	4 064	8 380	2 960	5 981	13 506

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 7.152 contre D : 8.934 pour la même période de l'exercice 2017, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2018.

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Commission de gestion	7 152	14 640	8 934	18 159	35 635
TOTAL	7 152	14 640	8 934	18 159	35 635

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 869 contre D : 1.048 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Redevance CMF	715	1 464	893	1 816	3 563
TCL	87	168	102	200	396
Autres	67	124	53	140	249
TOTAL	869	1 756	1 048	2 156	4 209

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.